



Auderghem

Au Collège des Bourgmestre et Echevins d'Auderghem

Service coordinations Sociales

1326 chaussée de Wavre

1160 Bruxelles

02/ 435.26.00

**DEMANDE D'UNE INTERVENTION COMMUNALE DANS LES FRAIS
D'ENERGIE**

FORMULAIRE A ENVOYER AVANT LE 15 DÉCEMBRE

Conditions d'octroi :

1. Etre une famille nombreuse et vivant sous le même toit.
2. Avoir un revenu annuel imposable du ménage ne dépassant pas le plafond fixé pour bénéficiaire du statut BIM.
3. Ne pas bénéficier d'une aide Energie auprès du CPAS.

Je soussigné(e) :

Demeurant à Auderghem :

Numéro de téléphone :

Sollicite le bénéfice de l'intervention dans les frais d'Eau, gaz et Electricité en faveur des familles nombreuses ayant des revenus modestes.

J'annexe à la présente :

1. — Le dernier avertissement-extrait de rôle en matière de revenus imposables (contribution) de l'année précédant la demande-
2. — La preuve du paiement et la facture du dernier relevé de consommations d'Eau, Gaz et Electricité.
3. — Une attestation de votre Caisse d'allocations familiales mentionnant les enfants à charge du ménage.
4. — Une composition de ménage (à demander gratuitement à la commune)
5. — Numéro de compte bancaire **IBAN : BE-**

Auderghem, le

Signature :

Vos données sont collectées pour l'octroi des avantages sociaux et protégées par le RGPD (Règlement européen du 27 avril 2016).

Vous avez :

- **Un droit d'accès** à vos données et à des informations claires sur leur traitement.
- **Un droit à la portabilité**, pour transférer vos données vers un autre service.
- **Un droit à l'effacement** (droit à l'oubli) si aucune raison légitime ne justifie leur conservation.
- **Le droit d'être informé** en cas de violation de vos données.

Pour toute modification, contactez : action.sociale@auderghem.brussels

Nous nous réservons le droit de limiter ou d'adapter notre soutien, en fonction des disponibilités budgétaires.